

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26.05.2017

Dossier complet le :

26.05.2017

N° d'enregistrement :

F09317P0-165

#### 1. Intitulé du projet

Projet de centrale hydroélectrique Maurian Aval, torrent du Maurian, commune de LA GRAVE (05)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GEG ENERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

DANIEL BESSON

RCS / SIRET | 3 | 7 | 8 | 2 | 0 | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 9 |

Forme juridique S.A.S

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°29 : Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Puissance Maximale Brute = 4079 kW < 4,5 MW
N°22 : Installation d'aqueducs sur de longues distances	Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est égal à 2 783 m <sup>2</sup>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une nouvelle petite centrale hydroélectrique au fil de l'eau sur le torrent du Maurian, à La Grave. Elle sera implantée sur le tronçon du torrent à l'aval de la centrale du Maurian Amont de la société Alpes Hydro Energies, actuellement en construction.

Elle sera constituée des ouvrages suivant :

2 prises d'eau, au droit du hameau de « Pré Rond » :

une prise d'eau principale sur le torrent du Maurian à la cote 1 865 m NGF,

une prise d'eau secondaire sur le torrent de Chasse à la cote 1 865 m NGF,

une conduite forcée principale de 3 710 m de long, implantée en rive droite du Maurian et entièrement enterrée et transférant l'eau dérivée à la centrale,

une centrale à la cote 1 496 m NGF, au lieu-dit "Serre du Coin", en rive droite du Maurian et à l'amont immédiat de la confluence avec la Romanche, qui nécessite la création d'un chemin d'accès de 100 m de long.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Valorisation énergétique du torrent du Maurian : productible attendu de 10.1 GWh/an, soit la consommation d'environ 4000 habitants (hors chauffage), sans pollution, sans déchets, sans contribution à l'effet de serre.

Cette production permettra d'éviter l'émission de 430 tonnes de CO2 par an par rapport à la même énergie produite répartie sur le mix électrique Français, ou environ 7000 tonnes de CO2 par an par rapport à la même énergie produite par une centrale thermique à charbon.

A son échelle, ce projet contribue donc aux objectifs de la loi sur la transition énergétique.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les engins de chantier auront des gabarits adaptés à la circulation dans les petits hameaux des Hières et de Valfroide. Matériaux et engins seront acheminés par les RD 33 et 333, piste communale et pistes d'accès à la prise d'eau et à la centrale.

La construction peut être décomposée en 3 principaux postes d'intervention : la réalisation des prises d'eau, la mise en place de la conduite forcée, et la construction de la centrale. Le chantier se déroulera de l'été 2018 au printemps 2019.

##### **CENTRALE**

La réalisation de l'usine nécessitera 6 mois de travaux : 3 mois pour le bâtiment et 3 mois pour l'installation des équipements. Elle peut se faire à n'importe quel moment de l'année sans créer de gêne de circulation sur la RD 33.

##### **CONDUITE FORCEE**

Le chantier pour l'enfouissement de la conduite sera un chantier mobile. Quatre tronçons de travaux ont été définis. Les tubes de conduite seront approvisionnés sur chantier en quatre fois (pour chaque tronçon) et stockés à proximités immédiates du chantier, hors des zones naturelles à fort enjeu floristique. 4 mois de travaux seront nécessaires, en évitant la période mi-juin à début septembre pour réduire les nuisances sur la période estivale touristique, sur le pâturage et la fauche.

##### **PRISES D'EAU**

la construction des 2 prises d'eau nécessitera 3 mois de travaux. Elle débutera en septembre puisqu'il s'agit de la période d'étiage et pour éviter les nuisances en période estivale. Les cours d'eau seront localement et temporairement déviés sur la gauche et la droite du lit grâce à des batardeaux provisoires en enrochement.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'installation fonctionnera au fil de l'eau: le débit turbiné sera adapté au débit des cours d'eau par régulation automatique de l'injecteur au niveau de la turbine. Le débit maximum dérivé sera de 1.05 m<sup>3</sup>/s. Le débit réservé de 67 l/s (10 % du module des torrents du Maurian et de Chasse à leur confluence) sera restitué par des orifices calibrés au niveau des 2 prises d'eau.

La prise d'eau du Maurian sera un barrage avec prise d'eau latérale. Des chasses auront lieu en période de hautes eaux pour limiter l'accumulation de matériaux dans la retenue.

La prise d'eau du torrent de chasse sera de type "par en-dessous", sans retenue créée. Elle sera transparente pour le transit sédimentaire.

L'équipe d'exploitation de GEG ENeR mettra en oeuvre des moyens performants pour assurer la disponibilité et la sécurité de l'installation : astreinte 24h/24, 7j/7, supervision et téléconduite de la centrale, maintenance rigoureuse. Des visites hebdomadaire de contrôle des installations seront réalisées.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à Autorisation au titre de la loi sur l'Eau, dérogation espèce protégée, et Evaluation des incidences Natura 2000.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise temporaire maximale / Emprise permanente :	20 000 m <sup>2</sup> / 1 500 m <sup>2</sup>
Débit maximum dérivable :	1,05 m <sup>3</sup> /s
Tronçon court-circuité :	3 350 m
Hauteur de chute brute :	369 m
Longueur / Diamètre de la conduite forcée :	3 710 m / 750 mm
Altitude prises d'eau / bâtiment de production :	1 865 m NGF / 1 496 m NGF
Altitude du rejet à la rivière :	1469 m NGF
Puissance Installée / Productible :	2,7 MW / 10 GWh

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_° \_\_' \_\_" \_\_ Lat. \_\_° \_\_' \_\_" \_\_

Prises d'eau :  
Pré Rond  
05320 LA GRAVE  
(parcelles G 600, G 686, H 946)

Centrale :  
Serre du Coin  
05320 LA GRAVE  
(parcelles E 1792, E 1835)

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. 06° 20' 04 "95E Lat. 45° 03' 57 "80N

Point d'arrivée :

Long. 06° 18' 55 "78E Lat. 45° 02' 49 "97N

Communes traversées :

LA GRAVE

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II « Vallons du Maurian, de Martignare et du Goléon – Adret de Villard d'Arène, du Lautaret et du Galibier » (05-101-100) « Plateau d'Emparis - Combe de Malaval » (05-103-100)  ZNIEFF type I : « Versant adret de la Combe de Mallevall et milieux steppiques de la vallée de la Romanche jusqu'à La Grave »(05-103-104)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Grave est située en totalité en zone de montagne et à ce titre elle est concernée par la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative à la protection et à l'aménagement de la montagne, dite « loi Montagne ».
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : Eglise de Saint-Pierre et Saint-Paul, le pont sur le Maurian

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN communal approuvé en février 2009 par arrêté préfectoral n°2009-43-5.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites inscrits SI 31 : « Le hameau des Hières et ses abords », SI 32 : « Le hameau de Ventelon ».
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site d'Importance Communautaire FR9301497 « Plateau d'Emparis – Goléon »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le débit maximal prélevé sera de 1.05 m3/s. Il sera restitué au cours d'eau au niveau de la centrale hydroélectrique.  La masse d'eau concernée est la masse d'eau n° FRDR11478, "le torrent du Maurian".
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>				
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume excédentaire provient des terrassements nécessaires à la construction des prises d'eau et de la centrale, ainsi que des matériaux excédentaires après enfouissement de la conduite. Le volume total à évacuer sera d'environ 1800 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réduction des débits du torrent sur le tronçon court-circuité va entraîner une réduction de la surface mouillée, mais les vitesses d'écoulement devraient demeurer favorable à l'actuelle communauté benthique, au demeurant naturellement très pauvre. Lors du chantier, environ 13 000 m <sup>2</sup> de prairie grasses, semi-sèches et sèches seront temporairement altérés. L'emprise des prises d'eau concerne quelques pieds de Sainfoin de Boutigny, une fleur protégée, qui seront détruits ou à déplacer. (quelques pieds sur une zone qui en compte des centaines).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement aura un prélèvement permanent de 1500 m <sup>2</sup> , dont une très faible proportion d'espace forestier : le défrichement ne concernera que la conduite de restitution en aval de la centrale, est sera très limité (moins de 10 arbres).
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prises d'eau seront situées dans un secteur classé en risque fort avalanche, glissement de terrain et crue torrentielle.  L'expertise réalisée par le RTM a conduit à adapter le tracé de conduite et le positionnement de la centrale en cohérence avec la stabilité des terrains. Elle a également permis d'adapter la conception de la prise d'eau du torrent de Chasse, en raison du risque (faible) de lave torrentielle sur cet affluent.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier va engendrer une augmentation du trafic sur la RD 33 et RD 333, pour l'acheminement des engins et du matériel. Les sections du tracé de conduite sous la RD 33 et RD 333 nécessiteront la mise en place ponctuelle de zones à circulation alternée. L'enfouissement de la conduite sous la piste communale entre Les Hières et Valfroide nécessitera la fermeture temporaire de la circulation sur cette piste, en dehors de la période mi-juin à début septembre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Émissions sonores de la turbine peu audibles à l'extérieur de la centrale.  Les plus proches habitations se situent à 150 m.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations sont engendrées par la turbine et l'alternateur. Elles restent cependant faibles, et très faibles à l'extérieur de la centrale.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux prélevées dans la rivière y retournent sans avoir été modifiées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact paysager au niveau de la prise (création d'un ouvrage), au niveau de la centrale (création d'un bâtiment), et le long du tracé de la conduite forcée (lors des travaux uniquement, pour ce dernier).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La centrale en construction du Maurian Amont et notre projet de centrale Maurian Aval auront un fonctionnement indépendant l'un sur l'autre. La seule incidence cumulée concerne l'impact visuel.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**SUR LE MILIEU AQUATIQUE**

Selon les préconisations apportées par le RTM, la configuration de la prise d'eau du Maurian a été revue pour maintenir le transport solide naturel en crue, et la prise d'eau du torrent de Chasse a été adapté au risque de lave torrentielle.

Un suivi post aménagement des impact sur le milieu aquatique pourra être mis en place.

**SUR LE MILIEU NATUREL TERRESTRE**

Suite d'une part aux inventaires floristiques réalisés et d'autre part aux enjeux paysagers, le projet a été calé pour éviter/minimiser l'impact sur la flore patrimoniale et la qualité paysagère du site : le choix du tracé en rive droite permet d'éviter la station importante de Sainfoin de Boutigny et la Zone Humide en rive gauche, et également de minimiser l'impact paysager du tracé de conduite en empruntant des milieux anthropisés (piste communale, anciennes terrasses cultivées, route).

Le chantier fera l'objet d'un suivi écologique.

**SUR LE MILEU HUMAIN**

Suivant les préconisations du RTM, le tracé de conduite a été adapté pour éviter les zones présentant un risque plus important de glissement de terrain, et l'emplacement de la central a été remonté de 20 m pour prévenir tout risque d'instabilité.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact environnementale a été menée en intégralité.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

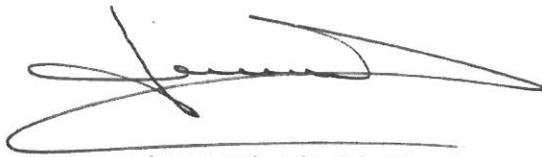
**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à GRENOBLE

le, 24/05/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

